



Bruxelles, le 11 février 2019
(OR. en)

5154/19

CO EUR-PREP 1

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (21 et 22 mars 2019) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

Au début de la réunion, le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil présentera un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions antérieures du Conseil européen.

I. EMPLOI, CROISSANCE ET COMPÉTITIVITÉ

Le Conseil européen débatera du développement futur du marché unique, de l'union des marchés des capitaux, de la politique industrielle et de la politique européenne du numérique dans la perspective du prochain programme stratégique.

Le Conseil européen examinera les priorités pour le Semestre européen 2019 et sera invité à approuver la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

II. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil européen fournira des orientations sur la direction générale à suivre et les priorités politiques, afin que l'Union européenne soit en mesure de présenter d'ici 2020 une stratégie à long terme dans le droit fil de l'accord de Paris.

III. RELATIONS EXTERIEURES

Le Conseil européen préparera le sommet UE-Chine, qui se tiendra le 9 avril 2019.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur d'autres questions de politique étrangère spécifiques.

IV. AUTRES POINTS

Le Conseil européen examinera les progrès accomplis dans la lutte contre la désinformation et la nécessité de protéger l'intégrité démocratique des élections européennes et nationales dans l'ensemble de l'UE.